

Département de Seine et
Marne

Arrondissement de
Fontainebleau

Communauté
de Communes du Pays de
Nemours

N°2023-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres

Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
49	32	45

Vote

Prend Acte :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation :

03/02/2023

Date d'affichage :

16/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nemours s'est réuni à l'Espace Saint-Gobain de Bagneaux sur Loing, sous la présidence de Madame Valérie LACROUTE, Présidente, en session ordinaire.

Présents : (32)

AMPONVILLE : Madame Michèle DESCHAMPS représentant Monsieur François-Xavier DUPERAT (1)

BAGNEAUX SUR LOING : Monsieur Claude JAMET, Madame Emmanuelle BERCIS (2)

BOULANCOURT : Monsieur Eric JAIRE (1)

BURCY : Monsieur Philippe CHALMETTE (1)

BUTHIERS : Monsieur Christophe CHAMOREAU (1)

CHATENOY : Monsieur Denis CELADON (1)

DARVAULT : Monsieur Fabrice JEULIN (1)

FAY LES NEMOURS : Monsieur Christian PEUTOT (1)

FROMONT : Monsieur François ROISNEAU (1)

GUERCHEVILLE : Monsieur Gilles AUGÉ (1)

MONCOURT-FROMONVILLE : Monsieur Maxime LABELLE, Monsieur Daniel MARTINEZ (2)

NANTEAU-SUR-ESSONNE : Monsieur Olivier MAUXION (1)

NEMOURS : Monsieur Christian BRUNET, Monsieur Bernard COZIC, Madame Annie DURIEUX, Monsieur Daniel HELFRICH, Monsieur Gilles KINDERF, Madame Valérie LACROUTE, Madame Florence MARCANDELLA, Madame Anne-Marie MARCHAND, Madame Nathalie PETITDIDIER-LENOIR, Madame Paule QUINTON, Monsieur Philippe ROUX, Madame Charlotte VAILLOT (12)

ORMESSON : Monsieur Alain POURCIN (1)

SAINT PIERRE LES NEMOURS : Monsieur Sébastien DETEIX, Monsieur Bruno LANDAIS, Monsieur Jean-Luc MATEO-SANS, Madame Elisabeth SARTORI (4)

VILLIERS SOUS GREZ : Monsieur Thierry MASSON (1)

Pouvoirs : (13)

Monsieur Jacques BEDOSSA donne pouvoir à Monsieur Olivier MAUXION

Madame Véronique GABORIT donne pouvoir à Monsieur Claude JAMET

Monsieur Vincent MEVEL donne pouvoir à Monsieur Denis CELADON

Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY donne pouvoir à Madame Nathalie PETITDIDIER-LENOIR

Monsieur Ziraute BOUHENNICHA donne pouvoir à Monsieur Gilles KINDERF

Madame Elodie LABE donne pouvoir à Madame Paule QUINTON

Monsieur Nicolas PAOLILLO donne pouvoir à Monsieur Daniel HELFRICH

Madame Anne-Isabelle PAROISSIEN donne pouvoir à Madame Valérie LACROUTE

Monsieur Mehdi REZGALLAH donne pouvoir à Monsieur Philippe CHALMETTE

Madame Sophie BORDAT donne pouvoir à Madame Elisabeth SARTORI

Monsieur Eric DALMAYRAC donne pouvoir à Monsieur Sébastien DETEIX

Madame Cendrine REDONDO donne pouvoir à Monsieur Bruno LANDAIS

Madame Dominique HERBLINE donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc MATEO-SANS

Absents et excusés : (4)

Messieurs Benoît OUDIN, Jean-Luc RACINET, Aboudou ZAABAY, Volkan ALGUL.

Formant la majorité des membres.

OBJET : RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2023 – BUDGET ANNEXE ZAE SECTEUR C

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Communautaire, Madame Emmanuelle BERCIS a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2312-1, qui indique que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est un exercice réglementaire qui s'appuie désormais sur le Rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ayant modifié les modalités de cette étape obligatoire dans le cycle budgétaire.

Considérant que par note du 16 février 2017, le Préfet de Seine-et-Marne a indiqué aux Maires et présidents d'EPCI du département que la délibération relative au débat d'orientations budgétaires devait faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport ce qui a pour effet de constater aussi l'existence du rapport.

Vu la délibération du 26 octobre 2017 de la Communauté de communes créant un budget annexe pour retracer les mouvements financiers relatifs à la Zone d'Activité Economique du Secteur C,

Considérant que dans le cadre de l'exercice 2022, il avait été prévu :

EXERCICE 2022

I Investissement

① Dépenses

Chapitre 16 Emprunt et dettes assimilés

	Prévues	Réalisées
-Remboursement du capital de la dette	76 629€	76 629€
-Solde d'exécution 2021 (mouvement d'ordre)	48 619€	48 619€
	125 248€	125 248€

② Recettes

-Terrains aménagés (mouvement d'ordre)	125 248€	125 248€
--	-----------------	-----------------

Résultat de l'exercice		0€
-------------------------------	--	-----------

II Fonctionnement

① Dépenses

Chapitre 011

	Prévues	Réalisées
Aménagement terrains	30 760€	30 588€
Travaux	41 500€	27 912€
Taxes foncières	100€	59€

Chapitre 65

Transfert au budget principal	169 306€	69 758€
-------------------------------	----------	---------

Chapitre 66

Remboursement des intérêts	11 218€	11 218€
----------------------------	---------	---------

Chapitre 042

Variation des stocks (mouvement d'ordre)	125 247€	125 247€
--	----------	----------

Chapitre 043

Opérations d'ordre	11 218€	11 218€
--------------------	---------	---------

389 349€	276 000€
-----------------	-----------------

② Recettes

Chapitre 013

	Prévues	Réalisées
Vente de terrains	378 131€	264 782€

Chapitre 043

Opérations d'ordre	11 218€	11 218€
--------------------	---------	---------

389 349€	276 000€
-----------------	-----------------

Résultat de l'exercice

0€

EXERCICE 2023

Au titre de l'exercice 2023, les cessions de terrains suivantes sont prévues :

- Lot 9 et 11 – SMETOM – pour un montant de 173 600 € HT, soit 208 320 € TTC (acte notarié en cours de rédaction) ;
- Lot 13 b – GEOMEXPERT – pour un montant de 37 417 € HT, soit 44 900.40 € TTC (acte notarié en cours de rédaction).

Enfin, il pourrait également être envisagé la vente du Lot 9 pour un montant estimé de 61 000 € HT, soit 73 200 € TTC.

INVESTISSEMENT

Dépenses

1641-Remboursement du capital de la dette (Mouvement d'ordre)	77 614€
	77 614€

Recettes

3555-040-Terrains aménagés (mouvement d'ordre)	77 614€
	77 614€

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 011

6015-Terrains à aménager	30 000€
605-Travaux	25 000€
63512-Taxes foncières (un terrain ayant été vendu en2020)	100€

Chapitre 65

6522-Transfert au budget principal	183 267€
------------------------------------	----------

Chapitre 66

66111-Remboursement des intérêts	10 439€
----------------------------------	---------

Chapitre 042

71355-Opérations d'ordre	77 614€
--------------------------	---------

Chapitre 043

608-Opérations d'ordre	10 439€
	336 859€

Recettes

Chapitre 13

7015-La vente prévue de 4 terrains	326 420€
------------------------------------	----------

Chapitre 043

Opérations d'ordre	10 439€
	336 859€

Sur proposition de Madame la Présidente,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

PREND ACTE de la tenue du Rapport des Orientations Budgétaires du Budget annexe ZAE Secteur C pour l'exercice 2023.

APPROUVE le Rapport des Orientations Budgétaires du Budget annexe ZAE Secteur C pour l'exercice 2023.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Fontainebleau.

Fait et délibéré en séance le 9 février 2023, et ont signé la liste d'émargement, les membres présents.

**La Présidente,
Valérie LACROUTE**

